



Le droit et la règle : les institutions de la République – Les 3 pouvoirs

Doc A : 3 pouvoirs pour une démocratie..

Dans notre République, on distingue 3 pouvoirs :

- le pouvoir législatif, chargé de concevoir, rédiger et publier les lois
- le pouvoir exécutif ou gouvernement, chargé de l'administration du pays ;
- le pouvoir judiciaire, chargé de l'application de la loi et, en cas d'infraction à cette loi, de sanctionner ceux qui s'en sont rendus coupables.

Débat et réflexion

Pourquoi est-il important que les juges soient indépendants?



Doc B : Qui détient ces 3 pouvoirs en France ?

Le pouvoir législatif en France est détenu par les députés et sénateurs. Les députés siègent à l'assemblée nationale et les sénateurs au Sénat. Sénat et assemblée nationale forment ce qu'on appelle le parlement. Le parlement prépare, débat et vote les lois.

Le pouvoir exécutif en France est détenu par le gouvernement (les ministres). Le gouvernement est nommé par le président de la République. Le gouvernement propose des lois.

Le pouvoir judiciaire est détenu par les tribunaux avec à leur tête des juges. Les juges sont indépendants. Ils ne reçoivent pas d'ordre du parlement ou du gouvernement. La justice est chargée de faire appliquer les lois et de sanctionner ceux qui ne la respectent pas.

Questions :

1- Quels sont les 3 grands pouvoirs dans notre démocratie ?

Les trois grands pouvoirs sont: le pouvoir judiciaire, législatif et exécutif.

2- Quel pouvoir est chargé de faire appliquer les lois?

Il s'agit du pouvoir judiciaire.

3- Quel pouvoir ?:

- Le premier ministre : pouvoir exécutif
- Le juge : pouvoir judiciaire
- Un député : pouvoir législatif
- Le président de la République : pouvoir exécutif
- Un sénateur : pouvoir législatif